

Possibilités d'emplois d'été pour les étudiants

Foire aux questions (FAQ)

1. [Où puis-je trouver de l'information sur les possibilités d'emploi d'été pour les étudiants?](#)
2. [Suis-je admissible à un emploi d'été pour étudiant?](#)
3. [Quand commence et se termine l'emploi d'été pour étudiant?](#)
4. [Quels types d'emplois d'été sont offerts aux étudiants?](#)
5. [Quel est le taux de rémunération utilisé pour les emplois d'été?](#)
6. [Quel est le processus de recrutement et de sélection des étudiants d'été?](#)
7. [Quel est le processus si ce n'est pas mon premier emploi d'été à la CCSN?](#)
8. [Quels documents sont requis au moment de l'embauche?](#)
9. [Y a-t-il une formation ou une séance d'orientation pour les étudiants d'été?](#)
10. [Ai-je des vacances pendant ma période d'emploi d'été?](#)

1. Où puis-je trouver de l'information sur les possibilités d'emploi d'été pour les étudiants?

Les possibilités d'emploi d'été pour les étudiants à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) sont affichées annuellement sur notre site Web (suretenucleaire.gc.ca), de décembre à février.

2. Suis-je admissible à un emploi d'été pour étudiant?

Pour être admissible à un emploi d'été, vous devez être actuellement inscrit aux études à temps plein dans un collège communautaire ou une université et vous devez retourner aux études à temps plein pour la session d'automne. Vous devez être légalement autorisé à travailler au Canada en tant qu'étudiant.

3. Quand commence et se termine l'emploi d'été pour étudiant?

Le programme d'emplois d'été pour étudiants commence habituellement au début de mai et se poursuit jusqu'à la fin d'août. Les dates de début et de fin dépendent de la disponibilité des étudiants.

4. Quels types d'emplois d'été sont offerts aux étudiants?

La CCSN offre diverses possibilités d'emploi d'été aux étudiants qui englobent un large éventail de tâches et de responsabilités à l'appui de notre mandat en matière de sûreté, et ce, un peu partout au Canada. Voici les postes offerts (liste non exhaustive et sujette au changement) :

- Postes administratifs/postes de bureau
- Postes techniques (reliés aux sciences, à l'ingénierie, à la planification, à la technologie de l'information, etc.)
- Postes de soutien aux opérations (finances, RH, communications, etc.)

5. Quel est le taux de rémunération utilisé pour les emplois d'été?

Les étudiants sont rémunérés en fonction d'un taux horaire allant de 13,76 \$ à 21,41 \$ (en cours de révision). La détermination du tarif horaire dépend du poste ainsi que du nombre de sessions d'études et de stages terminés.

6. Quel est le processus de recrutement et de sélection des étudiants d'été?

Tous les étudiants doivent soumettre leur curriculum vitae en ligne à partir du site Web de la CCSN (suretenucleaire.gc.ca). Veuillez vous assurer de lire attentivement l'avis d'emploi et de fournir tous les documents requis au moment de soumettre votre demande.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt pour un emploi d'étudiant d'été à la CCSN. Toutefois, seuls les candidats sélectionnés pour participer à notre concours (examen et/ou entrevue) seront contactés. Si vous êtes invité à participer au concours, vous devrez fournir les coordonnées de trois références.

Tous les candidats sélectionnés doivent obtenir une cote de sécurité avant d'être nommé à un poste. Le niveau de sécurité requis dépend du poste. Si vous êtes sélectionné, nous vous remettrons la documentation appropriée. Dans le cadre du processus d'autorisation de sécurité, les candidats doivent aussi faire prendre leurs empreintes digitales. Il est important que vous preniez rapidement un rendez-vous pour éviter les retards. Toutes les consignes vous seront transmises avec la documentation appropriée.

7. Quel est le processus si ce n'est pas mon premier emploi d'été à la CCSN?

Veuillez communiquer avec le superviseur/gestionnaire de votre emploi d'été précédent afin de:

- faire part de votre intérêt
- confirmer votre disponibilité à travailler
- vérifier si un emploi d'été pour étudiant est disponible
- vous assurer que vous continuez de répondre aux critères d'admissibilité.

En tant qu'étudiant qui revient à la CCSN, vous devez soumettre votre curriculum vitae en ligne à partir du site Web de la CCSN (suretenucleaire.gc.ca). Les étudiants qui reviennent à la CCSN n'ont pas à passer une entrevue, à moins qu'ils ne soient envisagés pour un poste différent.

8. Quels documents sont requis au moment de l'embauche?

À votre arrivée, lors de votre première journée de travail, soyez prêt à remettre une pièce d'identification du gouvernement avec photo au commissionnaire. Elle vous sera rendue une fois que vous aurez rencontré un agent de sécurité du personnel.

Pendant votre première semaine de travail à la CCSN, votre conseiller en rémunération planifiera une rencontre avec vous afin que vous remplissiez une série de documents. Assurez-vous d'avoir votre numéro d'assurance sociale avec vous.

9. Y a-t-il une formation ou une séance d'orientation pour les étudiants d'été?

La CCSN est fière d'offrir une formation exceptionnelle qui comprend de la sensibilisation sur les questions de sécurité.

Tous les étudiants assistent à une séance d'orientation pour les étudiants d'été. Une formation spécifique au poste est également offerte. La CCSN a en place un Réseau des jeunes professionnels pour favoriser l'intégration des nouveaux employés et faciliter le réseautage.

Des renseignements supplémentaires sur la formation seront remis aux candidats sélectionnés en début d'emploi.

10. Ai-je des vacances pendant ma période d'emploi d'été?

En raison de la nature de nos besoins opérationnels et de la courte durée de la période d'emploi pour les étudiants d'été, notre programme d'emplois d'été pour étudiants vise à embaucher des étudiants disponibles pour travailler pendant les mois complets de mai, de juin, de juillet et d'août.

Cependant, si vous souhaitez prendre des congés, vous pouvez en discuter avec votre gestionnaire.